

M. Cairns a reçu de la Commission du Service civil un certificat d'aptitude, dont copie est ci-annexée.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

THOS. B. FLINT,

*Greffier de la Chambre des Communes.*

A l'honorable Orateur  
de la Chambre des Communes.

COMMISSION DU SERVICE CIVIL, OTTAWA.

Les Commissaires du Service civil ont pris en considération une demande de l'Orateur de la Chambre des Communes à l'effet d'émettre un certificat d'aptitude, sous le régime de l'article 24 de la Loi de 1908 modifiant la Loi du Service civil, en faveur de M. William Cairns, commis dans la subdivision B de la seconde division et qui est recommandé pour avancement à la subdivision B de la première division. Les commissaires s'étant assuré par eux-mêmes que M. Cairns est spécialement apte à remplir les devoirs du grade où il doit être promu, et que ses aptitudes sont de nature à ne pas rendre nécessaire un examen spécial en l'espèce.

En conséquence, IL EST CERTIFIÉ, sous le régime de l'article 24 de la Loi de 1908 modifiant la Loi du Service civil que, à leur avis, M. William Cairns est dûment qualifié à occuper le rang d'un fonctionnaire de la subdivision B de la première division dans le personnel de la Chambre des Communes.

Daté au bureau de la Commission du Service civil du Canada, ce 3 août 1911.

ADAM SHORTT,

M. G. LAROCHELLE,

*Commissaires.*

M. Cochrane, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 31 janvier 1912,—Copie de toutes lettres, plaintes, télégrammes, preuve, rapports ou autres papiers concernant les accusations portées contre Robert Dithead, James Blair, Duncan Gillis et Calvin McKenzie, tous employés du chemin de fer Intercolonial, dans le comté de Pictou, pour partisanerie politique, et l'enquête sur les dites accusations. (*Document de la session, No 79f.*)

Aussi,—Réponse supplémentaire à un ordre de cette Chambre, en date du 17 janvier 1912,—Copie de toute correspondance entre le département des Chemins de fer et Canaux, ou quelqu'un de ses officiers, et la Compagnie du chemin de fer de Saint-Jean ou la municipalité de la cité et du comté de Saint-Jean concernant la permission, à la dite compagnie, de poser ses rails à travers la voie de l'Intercolonial à ou près le Square Haymarket, dans la dite cité de Saint-Jean, N.-B. (*Document de la session, No 96a.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 17 janvier 1912,—Copie de tous papiers, rapports, correspondance, messages, concernant un rapport fait en 1904, par M. Boulay, de Sayabec, contre William Roy, cantonnier à Amqui, I.C.R., et de tout ce qui a été fait subséquemment pour donner suite à ce rapport. (*Document de la session, No 96b.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 24 janvier 1912,—Copie de toutes lettres, télégrammes et autres documents et de toutes plaintes ou accusations se rapportant en quelque manière à la suspension de Joseph Veniot, contrôleur des colis sur l'Intercolonial à Pictou, N.-E. (*Document de la session, No 96c.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 7 février 1912,—Copie de toutes lettres, papiers, accusations, affidavit et autres documents concernant une plainte portée contre W. W. Gray, inspecteur de charbon pour l'Intercolonial, Westville, N.-E., et de tous témoignages, documents, rapports et autres papiers au sujet de